
Métallurgie (industries)

Lot-et-Garonne

IDCC 1960

Convention collective du 12 janvier 1996

[Étendu par arrêté du 7 mai 1997, JO 17 mai 1997, à l'exception de la réparation d'appareils électriques pour le ménage non associée à un magasin de vente exclue de l'extension]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

